

Langue Français

Les Services à Valeur Ajoutée (SVA) au Maroc sont soumises au régime de déclaration. Ce régime requiert le dépôt, auprès de l'ANRT, d'une déclaration d'intention d'ouverture du service.

**E-services:** [Déclarations pour l'exploitation des services à valeur ajoutée](#)

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/presentation-declarations>